

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique *117209* Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *592* Société :

Actif *100* Pensionné(e)

Nom & Prénom : *HAJJOU AHMED*

Date de naissance : *15/03/1944*

Adresse : *RUE JULES GROS BLOC 4 APPT N°6*

CITE CALINA CASA OASIS

Tél. : *0662 88 43 83* Total des frais engagés : *100000* Dhs

Cadre réservé au Médecin : *Abdellah MAMOU*

Neuro - psychiatre
38, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 05 22 47 60 00 / 10

Cachet du médecin :

Date de consultation : *12/04/2022*

Nom et prénom du malade : *HAJJOU Ahmed* Age : *78*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *IMD + HTA*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASA* Le : *12/04/2022*

Signature de l'adhérent(e) : *SAF*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/4/22	GSNP		- 400 -	<p><i>Dr. Abdellah MAMOUI</i> <i>Neuro-psychiatre</i> <i>38, Bd. Rachidi - Casablanca</i> <i>Tél: 05 22 47 60 00 / 10</i> <i>INP 091097436</i></p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><i>PHARMACIE ROHIL</i> <i>ROUTE ABOUZAÏD DOCTEUR EL P. ABDERRAHMANE</i> <i>701 Bd Hassan II Casablanca</i></p>	12/04/2022	1575147

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux	
				<input type="text"/>	
				<input type="text"/>	
				<input type="text"/>	
				<input type="text"/>	
				<input type="text"/>	
				<input type="text"/>	
				<input type="text"/>	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				Coefficient des travaux
	25533412	21433552	00000000	00000000	<input type="text"/>
	35533411	11433553			<input type="text"/>
					<input type="text"/>
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					Montants des soins
					<input type="text"/>
					<input type="text"/>
					<input type="text"/>
					<input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					DATE DU DEVIS
					<input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					DATE DE L'EXECUTION
					<input type="text"/>

الدكتور عبد الله مامو eur Abdellah MAMOU

PPV : 227 DH 00
PPV : 227 DH 00

NEURO - PSYCHIATRE
D.U. D'Angers
en expertise médicale
Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux

LOT: 049
PER: FEV 2024
PPV: 231 DH 00

أمراض العقلية و النفسانية
حاصل من جسمة أنجي الخبرة الطبية
متحق سابق بمستشفيات طبيب محالف لدى المحاكم

LOT: 049
PER: FEV 2024
PPV: 291 DH 00

PPV 35,70 5.70 nca, Le 12.02.22

LOT: 049
PER: FEV 2024
PPV: 291 DH 00

7² Ahmed HAJJOU.

39,80 DH
Lot: X327C
Per: 11-2024

39,80 DH
Lot: X327C
Per: 11-2024

873,05 Testiga 10 : 1 le pair

487,00 Ranpirrole 1 : 1



39,80 DH
Lot: X327C
Per: 11-2024

318,4

heparanik S.V.
Aprovel 300 : 1 le m

39,80 DH
Lot: X327C
Per: 11-2024

Durée de Traitement

3 Mois

R.D.V. le 06/02/2024

à 10H

38, Bd. Rachidi - Casablanca - Tél. : 05

Dr. Abdellah MAMOU
Neuro - Psychiatre
38, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 05 22 47 60 00 / 10

35,70

39,80 DH
Lot: X327C
Per: 11-2024

39,80 DH
Lot: X327C
Per: 11-2024

16 22
PPV: 227 DH 00
PPV: 227 DH 00

TOTAL = 1975,47

CHARMACE RONI
1975,47

V.G.

1975,47
1975,47
1975,47
1975,47
1975,47